



**EVEIL DE LA CONSCIENCE POUR LE TRAVAIL
ET LE DEVELOPPEMENT**

« **E.C.T** »
Parti Politique

Le Secrétaire Général

Kinshasa, le 05 AOUT 2019

**DECISION N° 3.42/SG/2019 DU 05 AOUT 2019 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DU CABINET DU SECRETAIRE GENERAL
DU PARTI POLITIQUE ECT**

Le Secrétaire Général,

Mû par la volonté de voir l'ECT produire un travail de qualité dans la sensibilisation de la population et de concert avec tous les adhérents afin de consolider l'unité du parti à travers tout le pays pour offrir à la nation congolaise une idéologie nationaliste de développement susceptible de réserver un avenir radieux aux générations futures:

Animé par la volonté de bâtir un Etat de droit et une Nation puissante et prospère, fondée sur une véritable démocratie politique, économique, sociale et culturelle ;

Vu la constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 6, 7 et 220 ;

Vu la loi 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques ;

Vu les statuts du parti tels que modifiés et complétés à ce jour, spécialement en ses articles 46 et 47 ;

Vu le règlement intérieur du parti tel que modifié et complété à ce jour, spécialement en ses articles 52 et 71 ;

Vu le compte rendu de la session extraordinaire du conseil politique national et le procès-verbal N° PN/ECT/01/347 portant élection des membres du bureau du conseil politique national de l'ECT du 20 juin 2019 ;

Considérant les défis à relever et la nécessité de renforcer la coordination du secrétariat exécutif national ;

DECIDE :

Article 1^{er}.

Il est mis en place un cabinet du Secrétaire Général du parti politique Eveil de la Conscience pour le Travail et le Développement, en sigle « ECT ».

Article 2^e.

Sont nommés membres du cabinet du Secrétaire Général de l'ECT, les personnes dont les noms suivent :

1. Me. IBULA MUKELANGE Blaise : Directeur de cabinet
2. Dr KIKAYA MADUA Virgile : Conseiller Principal
3. Me MUTONDO MBAYO Robert : Conseiller juridique
4. Prof. ILUNGA YOLOLA Déogracias : Conseiller chargé du suivi et de l'implantation du parti
5. Sénateur KAPYA NTUMBA Augustin : Conseiller chargé du processus électoral
6. Madame BAKAKI SAIDI NADINE : Conseiller en charge de la jeunesse
7. Prof. BUGEME MUGISHO DAVID : Conseiller Financier
8. Prof. TSAMBU BULU Léon : Conseiller politique
9. Monsieur TAMBWE LUBUKU Jean-Jacques : Conseiller chargé de la planification
10. Madame KAMWANG MUJING Sandra : Conseiller chargé du genre et famille
11. Me. MUTEBELE NGOIE Manu : Conseiller chargé des relations avec les partis politiques et mouvements associatifs
12. Monsieur YAV MUTOMB Charles : Conseiller chargé de la coordination des fédérations provinciales de l'ECT.
13. Me. KAPEND KANTENG Patient : Chargé des relations publiques
14. Monsieur FATAKI MAYUTO Faty : Chargé des missions
15. Monsieur NGUMBU LA JOIE Christian : Secrétaire particulier
16. Madame LIKINDA BOSOLO Jenny : Assistante principale

Article 3^e.

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 05/08/2019



Prof. Dr. MOMAT KITENGE Félix